

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

RENDU PUBLIC LE 15 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 2 octobre 2018.

1 A 3/ FINANCES

1/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mobiliser des fonds suite à l'appel national aux dons lancé par l'Association des Maires de l'Aude afin d'apporter un soutien financier aux maires sinistrés d'un montant de 5 000 €.

2/ Le Conseil Municipal a maintenu, à la majorité absolue, la garantie communale pour le remboursement de 5 lignes de prêt réaménagées, contractées par la SA HLM IDF Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

3/ Le Conseil Municipal a maintenu, à la majorité absolue, la garantie communale pour le remboursement d'une ligne de prêt réaménagée, contractée par la SA HLM OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

4 A 5/ AMENAGEMENT URBAIN

4/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le bilan de clôture du traité de concession publique d'aménagement de la ZAC de la Fontaine Gueffier, portant sur l'opération de renouvellement urbain des Tertres et des Cuverons et a autorisé Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2019 un taux majoré à 14 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur « Louis Pasteur – Meuniers ».

6 A 10/CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

6/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, une subvention exceptionnelle de 2 500 € à la Confrérie des Chevaliers de Bacchus pour l'organisation du XIV symposium des Vignes d'Ile-de-France.

7/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement de l'appel à projet citoyen et a décidé d'attribuer une enveloppe de 50 000 € au dispositif pour des projets innovants et d'intérêt général portés par des balnéolais.es à raison de 5 000 € maximum par projet.

8/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, des conventions à passer avec le Département des Hauts-de-Seine relative à l'attribution de subvention de fonctionnement et d'investissement pour apporter un soutien aux actions de prévention de la délinquance.

9/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'adhérer au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine et a autorisé Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

10/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention municipale complémentaire d'un montant de 2 000 € à l'Association Croix Rouge.

11/ CULTURE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) définissant les modalités de réalisation de l'opération obligatoire de diagnostic archéologique préalable aux travaux dans le sous-sol de l'Eglise Saint Hermeland et a autorisé Madame le Maire à la signer.

12/ JEUNESSE

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 30 € aux jeunes diplômés balnéolais et aux jeunes majeurs balnéolais.

13 A 15/ PERSONNEL

13/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 14 novembre 2018 comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREEES	NOUVEL EFFECTIF
Rédacteur	30		1	31
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREEES	NOUVEL EFFECTIF
Puéricultrice hors classe	1		1	2
FILIERE CULTURELLE				
	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREEES	NOUVEL EFFECTIF
Assistant d'enseignement artistique	1	-1 (TNC)	1	1

14/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la création d'emploi non permanents pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services municipaux en 2019.

15/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le contrat de prestation de service individuel en entreprise présenté par l'ESAT VIVIRE pour un agent de nettoyage de la voie publique, pour la période du 19 novembre 2018 au 31 mai 2019.

16/ VOEU

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le vœu suivant :

« Lors de sa séance en date du 25 septembre 2018, le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris a adopté à l'unanimité des élus un vœu en vue du maintien du bénéfice de la dotation d'intercommunalité et du produit de cotisation foncière des entreprises.

Par là, la volonté de l'EPT est d'anticiper la fin prévue en 2020 de la période transitoire sur le plan des circuits financiers entre les échelons de la Métropole du Grand Paris, à l'issue de laquelle celle-ci récupérera à son profit, avant éventuelle compensation territoriale, le produit de la cotisation foncière des entreprises ainsi que le bénéfice des dotations d'intercommunalité.

Au-delà de la demande de maintien des recettes au profit de l'EPT en adéquation avec les compétences opérationnelles qu'il exerce désormais, l'objet du vœu consiste en une revendication plus large à destination des pouvoirs publics afin que soit garanti dans la loi le financement des compétences exercées par le bloc local, et donc aussi des communes. »